



# Viticulture

PACA

n°17  
7 juillet 2026



## Référent filière & rédacteurs

**Pauline VEZIN**

Chambre d'Agriculture de Vaucluse  
[pauline.vezin@vaucluse.chambagri.fr](mailto:pauline.vezin@vaucluse.chambagri.fr)

## Directeur de publication

**Georgia LAMBERTIN**

Présidente de la Chambre Régionale  
d'Agriculture Provence Alpes-Côte  
d'Azur

Maison des agriculteurs  
22 Avenue Henri Pontier  
13626 Aix en Provence cedex 1  
[contact@paca.chambagri.fr](mailto:contact@paca.chambagri.fr)

## Supervision

**DRAAF**

**Service Régional de l'Alimentation  
PACA**

132 boulevard de Paris  
13000 Marseille

Financé dans le cadre  
de la stratégie **écophyto**



La stratégie  
**écophyto 2030**

Réduire et améliorer  
l'utilisation des phytos

## AU SOMMAIRE DE CE NUMÉRO

### Climatologie

**Pluviométrie** : cumul et rapport à la moyenne pour la période  
du 01 avril au 30 juin 2026

**Incendies/Echaudage**

### Phénologie

**Grenache** : quelques jours à plus d'une semaine d'avance sur  
2025

### Maladies

**Mildiou** : pas de progression sauf cas particuliers

**Oïdium** : peu d'évolution sauf parcelles sensibles

**Black rot** : risque nul à faible

**Flavescence dorée** : 3<sup>ème</sup> traitement obligatoire du 04 au 19  
juillet 2026 en PACA et sud Drôme

### Ravageurs

**Vers de la grappe** : surveiller le début de vols de G3

**Pyrale du Daphné** : piégeages faibles en général sauf  
localement dans le littoral varois

### Réglementaire

**Note technique nationale sur les résistances de la vigne**

**Note réglementation protection des abeilles**

**Liste Produits de Biocontrôle**

Identifiez les cibles de produits de biocontrôles grâce à ce logo

B

### Notes nationales

**Biodiversité/Coléoptères/Oiseaux**

**Note technique nationale OSCAR 2026**

### A surveiller

**Scarabée japonais**



Vous abonner



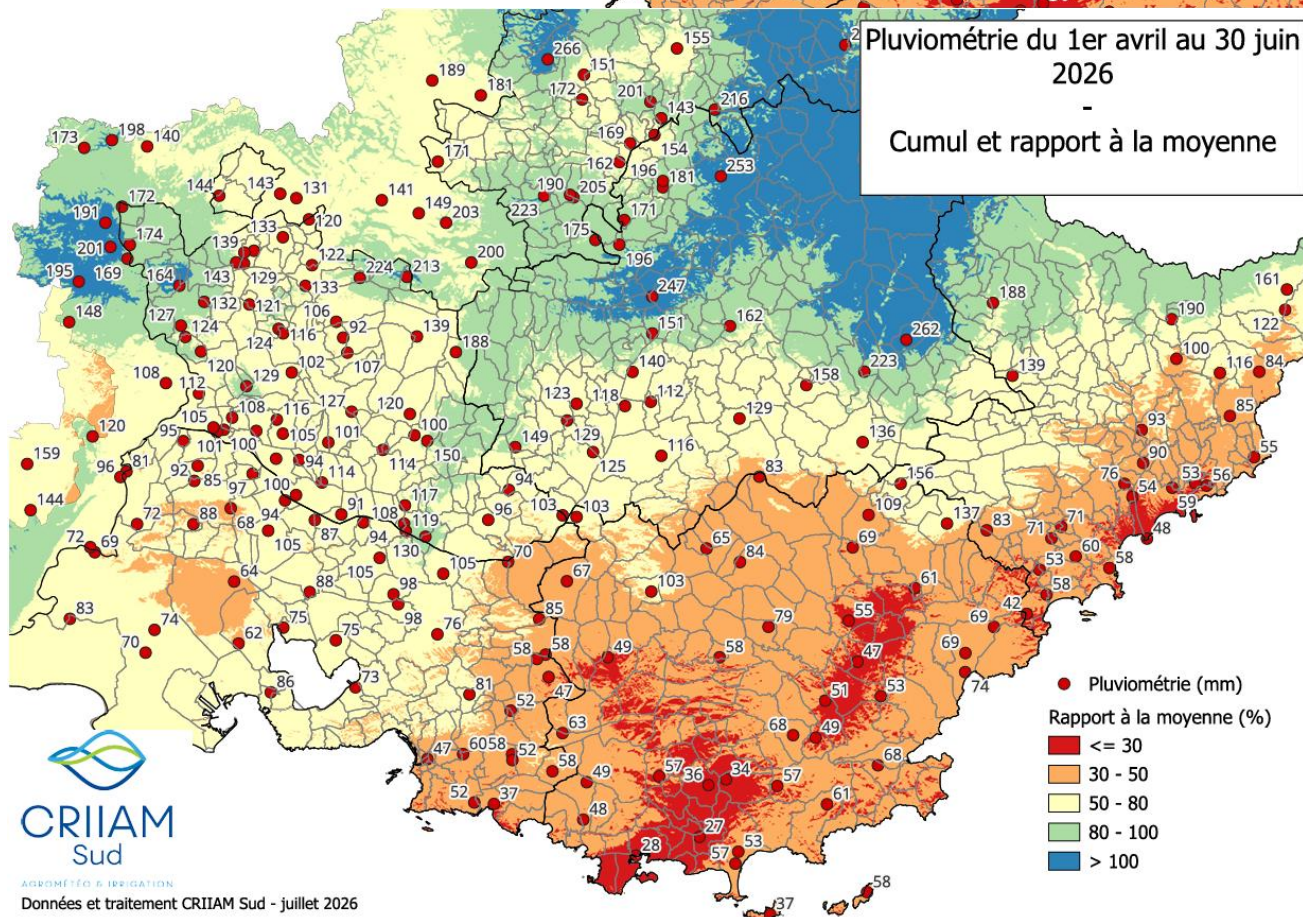
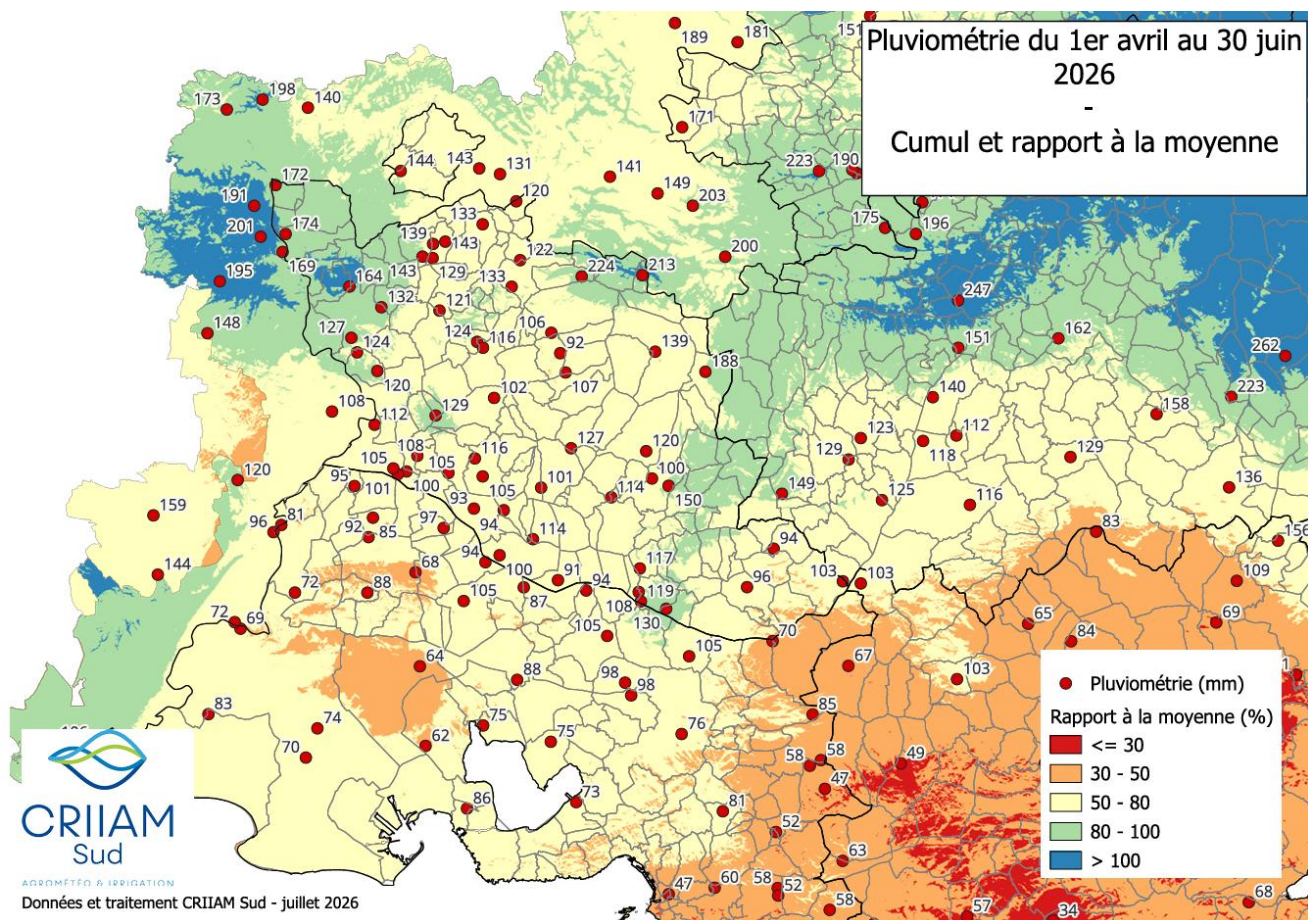
Devenir  
observateur  
& contact



Tous les BSV  
PACA

## Pluviométrie

Cumul et rapport à la moyenne pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin 2026



Incendies

Le risque incendie est extrêmement élevé en PACA. Localement, certaines parcelles de vignes ont brûlé et les fumées d’incendies pourraient générer des défauts organoleptiques.

Echaudage

Des brûlures sur feuille sont constatées fréquemment ainsi que des dégâts d’échaudage sur grappes.

Phénologie



Stade L : Début  
véraison



Stade L : Fermeture  
de la grappe



Stade L : Pré-fermeture  
de la grappe (baies  
10-12 mm)



Photos CA84

Stade K :  
baies 7-9 mm

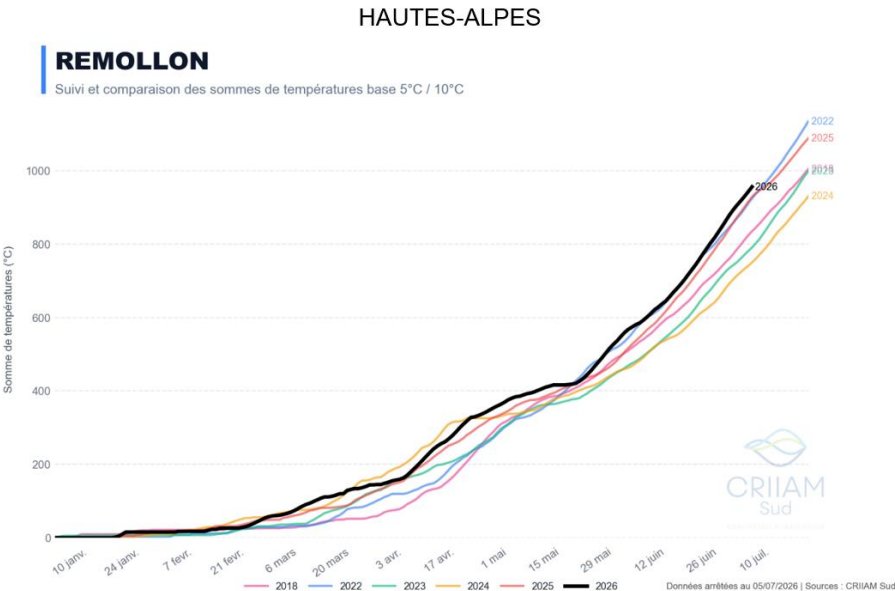
Grenache

| Secteur 0                             | Secteur I                                   | Secteur II                                  | Secteur III              | Secteur IV               | Secteur V                     |
|---------------------------------------|---------------------------------------------|---------------------------------------------|--------------------------|--------------------------|-------------------------------|
| Stade L à début<br>véraison           | Stade L à 1 <sup>ères</sup><br>baies verées | Stade L à 1 <sup>ères</sup><br>baies verées | Stade L                  | Stade B12 à L            | Stade B8 à L                  |
| Tout début<br>véraison<br>majoritaire | 1 <sup>er</sup> baies verées<br>majoritaire | Fermeture<br>majoritaire                    | Fermeture<br>majoritaire | Fermeture<br>majoritaire | B10 (10-11 mm)<br>majoritaire |

Carte de précocité

Au 1<sup>er</sup> juillet, les stades phénologiques observés montrent en moyenne quelques jours à plus d’une semaine d’avance par rapport à 2025.

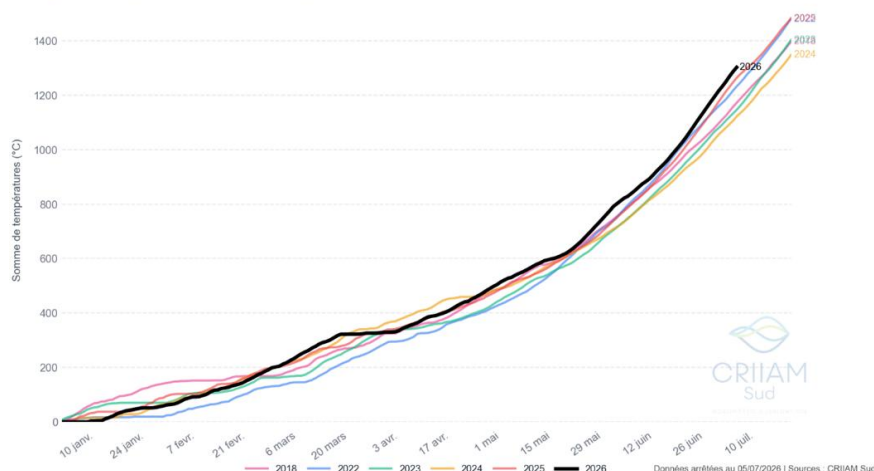
Données de la modélisation



### VAUCLUSE

#### CARPENTRAS LA TAPY

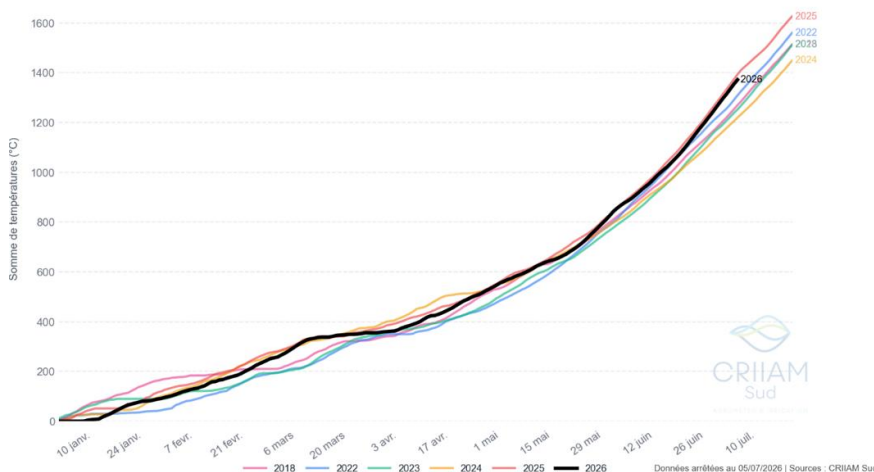
Suivi et comparaison des sommes de températures base 5°C / 10°C



### BOUCHES DU RHÔNE

#### BERRE L'ETANG

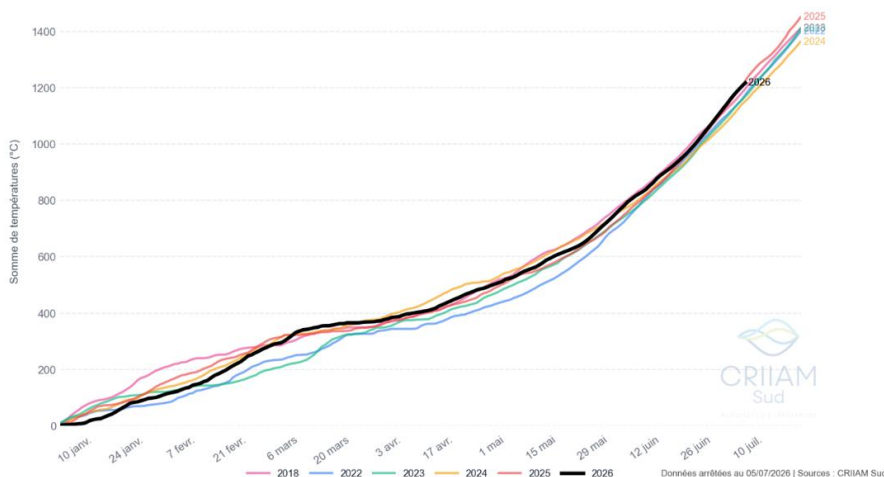
Suivi et comparaison des sommes de températures base 5°C / 10°C



### VAR

#### HYERES SCRADH

Suivi et comparaison des sommes de températures base 5°C / 10°C



Les courbes sont réalisées avec les sommes de températures base 5°C à partir du 1<sup>er</sup> janvier puis avec des températures 10°C au-delà de 321°C (seuil débourrement grenache). Ce calcul est issu des travaux de Iñaki Garcia de Cortazar (INRAe, Avignon) pour modéliser les stades phénologiques de la vigne.

## MILDIOU

Biologie : [Cf. bulletin n°9](#)

Tache de mildiou  
sur feuille



Tache de mildiou et  
Rot Brun sur grappe



Photos CA84/CA26

### Territoire Sud Drôme/Côtes du Rhône/Vallée du Rhône :

Analyse de risque : modèle Milstop

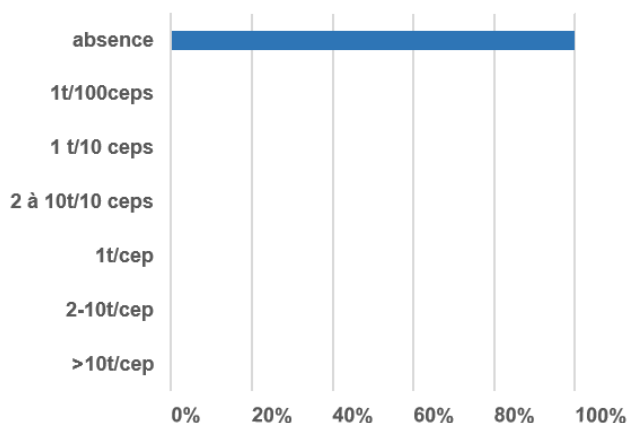
Pas de risque de contamination ces dernières semaines selon le modèle Milstop.

### Observations

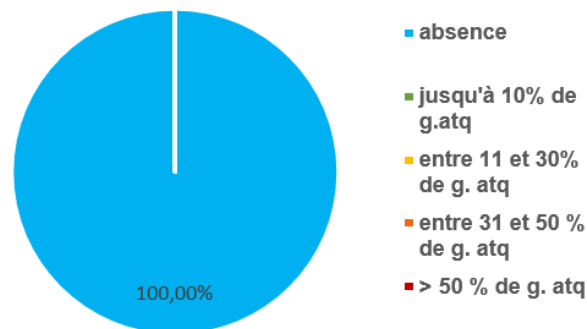
Pas d'évolution, de très rares taches peu sporulantes.

Sur 46 parcelles observées du 01 au 07 juillet, aucune parcelle ne présente de symptômes sur feuilles et d'attaques sur grappes.

Mildiou sur feuilles : fréquence



Mildiou sur grappes : fréquence



[Parcelles natures](#): sur 7 parcelles suivies, 4 parcelles présentent des symptômes sur feuilles (pas d'évolution).

### Analyse du risque

Cas général :



## MILDIOU (suite)

### Territoire Provence (Var) :

#### Analyse de risque : modèle Milstop

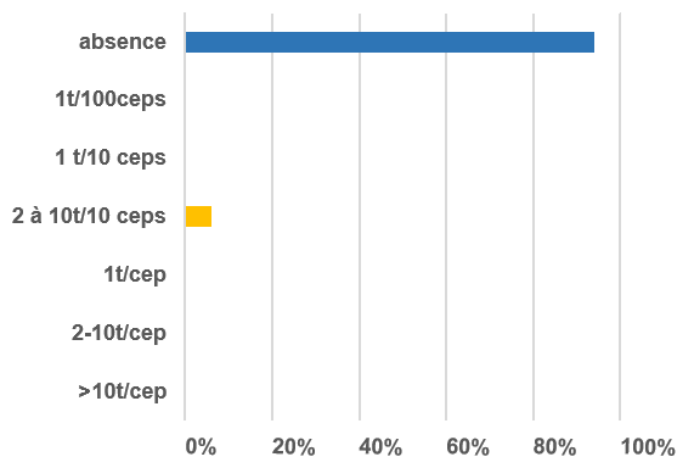
Des repiquages sont possibles avec l'orage du 29-30 juin, des sorties de taches pourraient être visibles entre le 10 et 13 juillet.

#### Observations

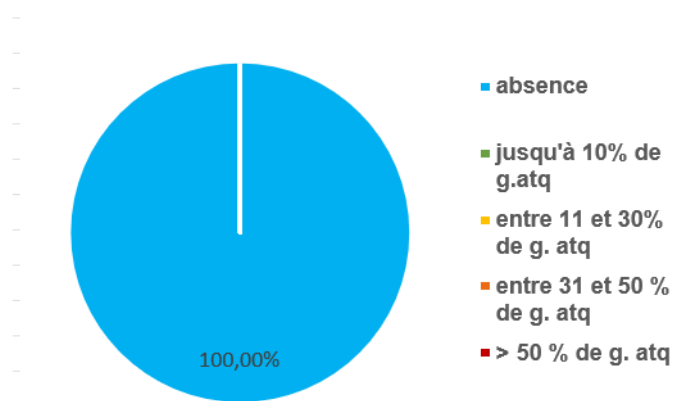
Peu d'évolution dans le cas général. De nouvelles taches sur feuilles sont observées sur certaines parcelles sensibles.

Sur 17 parcelles observées du 01 au 07 juillet, 1 parcelle présente des symptômes sur feuilles et aucune ne présente d'attaque sur grappe.

Mildiou sur feuilles : fréquence



Mildiou sur grappes : fréquence



Parcelles natures: sur 3 parcelles observées, aucun symptôme n'a été observé (pas d'évolution).

## Analyse du risque

### Cas général :



En cas d'orages/pluies annoncées et fortes rosées, particulièrement sur jeunes feuilles et sur grappes.



## MILDIOU (suite)

**Territoire Bouches du Rhône / Sud Luberon / Sainte Victoire :**

### Analyse de risque : modèle Milstop

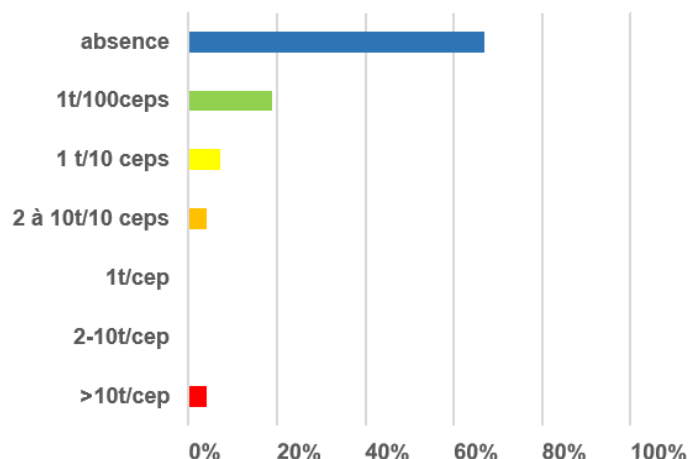
Des repiquages sont possibles avec l'orage du 30 juin localisé sur Aix-en-Provence et ses environs, des sorties de taches pourraient être visibles à compter du 12 juillet.

### Observations

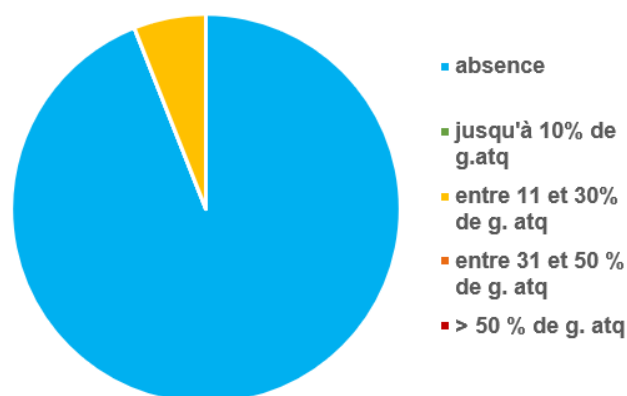
Pas d'évolution en général, hormis de nouveaux symptômes sur feuilles observés à nouveau à Arles et plus modéré à Tarascon. Quelques rares attaques sur grappes sont observées (Arles, Tarascon, Eyragues). Aucune tache signalée sur le sud Luberon.

Sur 27 parcelles observées du 01 au 07 juillet, 9 parcelles présentent des symptômes sur feuilles et 1 parcelle présente des attaques sur grappes.

**Mildiou sur feuilles : fréquence**



**Mildiou sur grappes : fréquence**



Parcelles natures: sur 6 parcelles suivies, 2 parcelles présentent des symptômes sur feuilles (une nouvelle tache sur une parcelle nature, quelques évolutions sur la parcelle déjà signalée).

### Estimation du risque

**Cas général :**



En cas d'orages/pluies annoncées et fortes rosées, particulièrement sur jeunes feuilles.



## MILDIOU (suite)

### Territoire Hautes-Alpes :

#### Analyse de risque : modèle Milstop

Le modèle Milstop n'enregistre pas de risque depuis l'épisode orageux survenu du 22 au 24 juin.

### Observations

Aucun symptôme n'a été observé par le réseau BSV.

### Estimation du risque

#### Cas général :



En cas d'orages/pluies annoncées et fortes rosées, particulièrement sur jeunes feuilles.



### Gestion alternative du risque

#### Mesures prophylactiques :

Les mesures prophylactiques désignent l'ensemble des moyens mis en œuvre dans le but de prévenir l'apparition, la propagation ou l'aggravation de maladie.

Pour limiter le risque de contaminations mildiou :

- Limiter les flaques par l'enherbement.
- Supprimer les organes verts à proximité du sol (épamprage précoce et destruction des plantules).
- Gérer au mieux la vigueur par notamment le choix du porte-greffe, le raisonnement de la fertilisation et des irrigations.



- Des **produits de biocontrôle** peuvent être intégrés dans les stratégies de lutte (ex: phosphonate de potassium, disodium phosphonate...) . La liste des biocontrôles est disponible [ici](#)

- Choisir des cépages ou variétés en fonction de leur niveau de sensibilité ou choisir des variétés « résistantes » (vérifier l'autorisation au préalable pour les AOP et IGP, notamment des Variétés d'Intérêts à Fin d'Adaptation (VIFA)).



Suites à des prélèvements réalisés dans le cadre des plans de surveillance résistance, des dérives de sensibilités vis-à-vis de fongicides mildiou ont été détectés en laboratoire. Cela ne se traduit pas nécessairement par une baisse d'efficacité au vignoble, mais il convient d'être particulièrement attentif à l'efficacité des traitements appliqués.

Plus d'infos : <https://www.r4p-inra.fr>

## OÏDIUM

**Biologie :** [Cf. bulletin n°9](#)

Oïdium sur grappe



Photos CA84/CA13

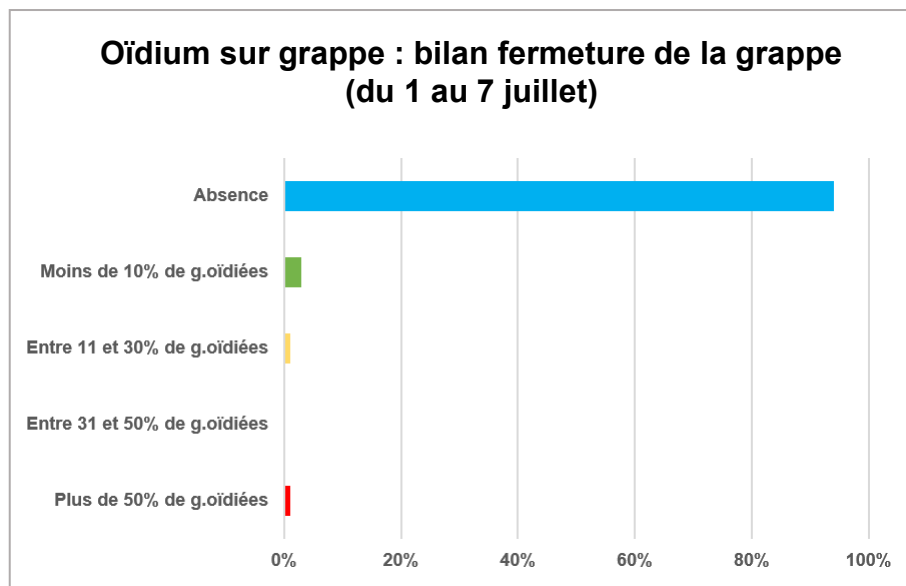
### Observations

Peu d'évolution de façon générale, quelques évolutions de symptômes sur cépages sensibles (Carignan N, Roussanne B).

Sur 90 parcelles observées du 01 au 07 juillet, 5 parcelles présentent des symptômes sur grappes.



Pour les parcelles au stade fermeture de la grappe (baie de grenache > 12 mm), observer et faire des bilans sur 50 grappes (2 à 3 grappes par cep sur 20 ceps).  
Seuil de nuisibilité : 10 % de grappes attaquées.



Parcelles natures: sur 17 parcelles suivies, 8 parcelles présentent des symptômes sur feuilles (Vaucluse, Var et Bouches-du-Rhône) dont 6 sur grappes (5 Bouches-du-Rhône et 1 Vaucluse). Pas d'évolution.

### Analyse de risque

**Cas général :**



Risque en baisse après fermeture de la grappe



## OÏDIUM (suite)

### Gestion alternative du risque

#### Mesures prophylactiques

- Choisir des cépages ou variétés en fonction de leur niveau de sensibilité ou choisir des variétés « résistantes » (vérifier l'autorisation au préalable pour les AOP et IGP, notamment des Variétés d'Intérêts à Fin d'Adaptation (VIFA)).
- Favoriser l'insolation et l'aération des grappes par l'ébourgeonnage, l'effeuillage, le palissage. L'oïdium est sensible aux UV.

#### Techniques alternatives :



Des **produits de biocontrôle** peuvent être intégrés dans les stratégies de lutte (ex: soufre, bicarbonate de potassium...) . La liste des biocontrôles est disponible [ici](#)



Suites à des prélèvements réalisés dans le cadre des plans de surveillance résistance, des dérives de sensibilités vis-à-vis de fongicides oïdium ont été détectés en laboratoire. Cela ne se traduit pas nécessairement par une baisse d'efficacité au vignoble, mais il convient d'être particulièrement attentif à l'efficacité des traitements appliqués.

Plus d'infos : <https://www.r4p-inra.fr>

## BLACK ROT

### Biologie : [Cf. bulletin n°16](#)

Tâche de black-rot sur feuille



Source : CA84

Tâche de black-rot avec des pycnides



pycnides

BLANCARD D. (INRA)

Source : INRAE

### Observations

Peu d'évolution de façon générale.

Sur 90 parcelles observées du 01 au 07 juillet, 3 parcelles présentent des attaques sur grappes.

[Parcelles natures](#): sur 17 parcelles suivies, 9 parcelles présentent des symptômes sur feuilles (7 parcelles territoire Vaucluse – sud Drôme et 2 dans le Var) et 1 parcelle présente des symptômes sur grappes.

### Analyse du risque

La semaine passée n'a pas été favorable à des contaminations.

## BLACK ROT (suite)

### Estimation du risque

Cas général :



### Gestion alternative du risque



Aucun produit de biocontrôle peut être intégré dans la stratégie de lutte contre le Black rot.

#### Mesures prophylactiques :

- Eliminer les grains desséchés (momies) existant sur les souches lors de la taille.
- Arracher les vignes abandonnées.
- Effectuer un travail du sol pour enfouir après la taille les sarments atteints.

## FLAVESCENCE DOREE : maladie de quarantaine

### Biologie : [Cf. bulletin n°16](#)

Le communiqué de la DRAAF-SRAL PACA du 3 juillet 2025 concernant la lutte obligatoire contre la flavescence dorée de la vigne en région PACA, qui précise les dates de la 3ème intervention insecticide (elle concerne les vignes mères de porte-greffe et de greffons, ainsi qu'une partie du vignoble conventionnel de 42 communes de la région PACA), **ainsi que les parcelles qui comportaient encore au-delà du 31 mars des ceps identifiés comme flavescents en 2024** (ces parcelles ne bénéficient plus d'aménagements de lutte en raison du retard dans la mise en œuvre des arrachages) est en ligne sur le site :

DRAAF PACA : <https://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/flavescence-doree-r37.html>

Une carte interactive des Zones Délimitées mise à disposition par FREDON PACA est accessible par le lien suivant : <https://www.flavescencedoree.fr/>

Zones à 3 traitements et vignes mères : 4 au 19 juillet 2026.

## VERS DE LA GRAPPE

### Biologie

Le terme « vers de la grappe » recouvre trois espèces en vigne : Eudémis (*lobesia botrana*), Cochylis (*Eupoecilia ambiguella*) et Eulia (*Argyrotaenia ljunghiana*).

Dans notre région ce sont principalement l'Eudémis et la Cochylis qui sont présentes.

#### Eudémis



#### Cochylis



Adultes et larves (source : INRAE)

La différence principale entre ces deux espèces réside dans le nombre de générations : deux générations pour la Cochylis, trois générations pour l'Eudémis.

**Troisième génération** : Le vol de troisième génération débute mi-juillet – début août. Les pontes ont lieu exclusivement sur baie. Les perforations faites par les chenilles ont le même impact que celles de deuxième génération en favorisant le développement de la pourriture grise. En septembre, les chenilles se nymphosent sous l'écorce des ceps et dans les anfractuosités des piquets afin de passer l'hiver. Elles donneront des paillons le printemps suivant.

Perforation sur baie  
et larve Eudémis



Ponte sur baie

Photos CA84

### Observations

Fin des vols en secteur médian et tardif.

Changer les capsules des pièges avant le début des vols annoncés par la modélisation.



Réaliser les bilans GII pour les secteurs très tardifs: découper 20-25 grappes sur 10 ceps minimum et compter les foyers de perforation. Un foyer peut regrouper 2-4 grains perforés par une larve. Le seuil de nuisibilité est de 10 % de foyers de perforations.

### Données de la modélisation

#### Prévisions du modèle ACTIV

|                      | Vols de G3<br>(Eudémis) | Premières pontes<br>(Eudémis) |
|----------------------|-------------------------|-------------------------------|
| Secteur très précoce | À partir du 10/07       | À partir du 16/07             |
| Secteur précoce      | À partir du 13/07       | À partir du 19/07             |
| Secteur médian       | À partir du 20/07       | Trop tôt                      |
| Secteur tardif       | Trop tôt                | Trop tôt                      |
| Secteur très tardif  | Trop tôt                | Trop tôt                      |

## VERS DE LA GRAPPE (suite)

Bilan fin de 2<sup>ème</sup> génération : foyers de perforations

| Secteur de précocité          | Nb de parcelles observées du 01 au 07 juillet | Nb de parcelles dépassant le seuil de nuisibilité* |
|-------------------------------|-----------------------------------------------|----------------------------------------------------|
| Secteur ultra et très précoce | 11                                            | 1                                                  |
| Secteur précoce               | 18                                            | 0                                                  |
| Secteur médian                | 15                                            | 1                                                  |
| Secteur tardif                | 23                                            | 0                                                  |
| Secteur très tardif           | 2                                             | 0                                                  |

\*Seuil de nuisibilité : 10 foyers pour 100 grappes. Le dépassement de ce seuil peut justifier une intervention en troisième génération.

### Analyse de risque

Cas général :



Très localement (parcelles ayant eu de nombreuses perforations/foyers en G II supérieures au seuil de nuisibilité) :



### Méthodes alternatives



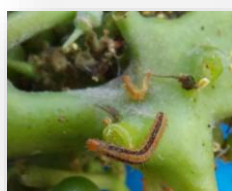
Des **produits de biocontrôle** peuvent être intégrés dans les stratégies de lutte (ex: Bacillus Thuringiensis, Trichogramma...). La liste des biocontrôles est disponible [ici](#).

## LA PYRALE DU DAPHNE : *Cryptoblabes gnidiella*

### Biologie

Ce lépidoptère fait partie de la famille des pyrales. Il est très polyphage (plus de 80 plantes-hôtes), est attiré par le sucre, le miellat sécrété par les cochenilles ou par des raisins déjà attaqués ou très mûrs. Le nombre de générations peut atteindre quatre à cinq dans le Sud. Les femelles s'accouplent au cours du mois de juin. Elles pondent en moyenne 150 œufs. Les premières larves sont visibles fin juin-début juillet. Elles se nourrissent d'abord du miellat des cochenilles. S'il y a peu de miellat, les jeunes larves peuvent consommer des baies peu sucrées. Les larves plus âgées grignotent superficiellement la peau des raisins. Elles ne font pas de perforation comme le fait l'eudémis. Cinq stades larvaires se succèdent. Les larves des derniers stades sont beaucoup plus grosses (12-15mm) que celles de l'eudémis (moins de 10 mm).

#### La pyrale du Daphné

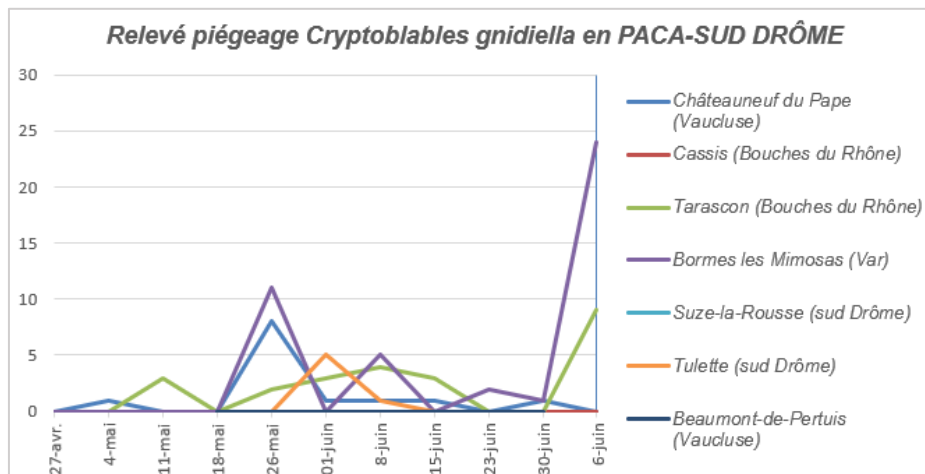


Larve et adulte (source : CA30)

## LA PYRALE DU DAPHNE : *Cryptoblabes gnidiella*

### Observations

Quelques nouveaux papillons piégés. Premiers foyers constatés à Cassis, Arles et en zone littorale varois.



### Analyse de risque

Cas général :



Parcelles à historique :



### Méthodes alternatives



Des **produits de biocontrôle** peuvent être intégrés dans les stratégies de lutte (ex: Bacillus Thuringiensis, Trichogramma...). La liste des biocontrôles est disponible [ici](#).

Mesures prophylactiques :

- Réduction du pool de papillons pour l'année suivante, par élimination des grappes « momifiées » lors de la taille en hiver.

## Informations

**Parcelles natures :**

Le réseau « parcelles natures » est un réseau de parcelles dont cinq rangs ne reçoivent aucune protection phytosanitaire.

L'observation de ce réseau est financée par la région Sud Provence Alpes Côte d'Azur.

## Réglementaire

### NOTE TECHNIQUE NATIONALE



Les champignons responsables du Mildiou, de l'Oïdium, du Black rot et du Botrytis sur vigne sont exposés à des risques de résistance vis-à-vis de plusieurs familles de produits phytosanitaires. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la note commune de gestion de la résistance 2026 - [ICI](#)

## Note réglementation protection des abeilles



Note Nationale - Focus  
Bulletin de Santé du Végétal



# Abeilles - Pollinisateurs

## Des auxiliaires à préserver

Pour lire la note  
complète

## La protection des cultures et des insectes pollinisateurs

### 1. Toujours respecter les mentions d'étiquetage définies dans les autorisations de mise sur le marché



> Elles existent pour tous les produits, toutes les cultures et tous les usages et figurent sur les étiquettes

- Des conditions d'utilisation à respecter obligatoirement
- Des mentions pour la protection des insectes pollinisateurs par rapport aux floraisons et aux périodes de production d'exsudat (Ephy, Guide Phyteis, Phytodata)

### 2. Pour les cultures attractives\* en floraison ou les zones de butinage

- Respecter les dispositions de l'arrêté ministériel du 20 novembre 2021
- Pour tous les produits phytopharmaceutiques qu'ils soient insecticides, acaricides, herbicides, fongicides ou autres et leurs adjuvants (sauf produits d'éclaircissage)
  - Bien lire les mentions d'étiquetage
  - Appliquer uniquement un produit autorisé pendant la floraison\*\*
  - Dans la plage horaire de traitement de 5 H

COUCHER DU SOLEIL



Une extension possible de la plage horaire si :

- les bio-agresseurs ont une activité exclusivement diurne et que la protection est inefficace si le traitement est réalisé dans les 5 H
- Compte tenu du développement d'une maladie, l'efficacité d'un traitement fongicide est conditionnée par sa réalisation dans un délai contraint incompatible avec la période des 5 H

Dans ces deux situations, l'obligation de consigner dans le registre :

- > l'heure de début et de fin du traitement
- > le motif ayant justifié la modification de la plage horaire

- Zone de butinage: à l'exclusion des cultures en production, un espace agricole ou non agricole occupé par un groupement végétal cultivé ou spontané, qui présente un intérêt manifeste pour les abeilles ou d'autres insectes pollinisateurs du fait de la présence de fleurs ou d'exsudats.
- Pour les insecticides et acaricides utilisés sur cultures pérennes > l'obligation de rendre non attractif le couvert végétal (broyage, fauchage).
- Des conditions particulières pour les cultures sous serres et abris inaccessibles pendant la période de floraison.

\* Liste des plantes non attractives (selon l'arrêté)

\*\* des périodes de transition s'appliquent par rapport aux usages existants: voir la [Foire aux questions](#) sur le site du ministère en charge de l'agriculture

### 3. Appliquer les dispositions de l'arrêté "mélanges" (Arrêté du 7 avril 2010)

L'association de certaines molécules à visée phytopharmaceutique peut faire courir un risque important aux pollinisateurs (par synergies).

Les fongicides appartenant aux familles des triazoles et des imidazoles agissent sur les abeilles en limitant leur capacité de détoxication, notamment celle leur permettant d'éliminer les insecticides pyréthrinoides.

L'arrêté ministériel précise que « durant la floraison ou au cours des périodes de production d'exsudats, un délai de 24 heures doit être respecté entre l'application d'un produit contenant une substance active appartenant à la famille chimique des pyréthrinoides et l'application d'un produit contenant une substance active appartenant aux familles chimiques des triazoles ou des imidazoles. Dans ce cas, le produit de la famille des pyréthrinoides est obligatoirement appliqué en premier ». Les mélanges extemporanés de pyréthrinoides avec triazoles ou imidazoles sont donc interdits en période de floraison et de production de miellat.

### 4. Appliquer les autres textes réglementaires

- Maîtriser la dérive des traitements selon l'arrêté ministériel du 4 mai 2017 (article 2) pour éviter leur entraînement hors de la parcelle ou de la zone traitée notamment sur les haies, arbres, bordures de parcelles et cultures voisines en floraison (emploi de moyens appropriés et interdiction de pulvérisation ou de poudrage si la vitesse du vent est à 3 beaufort soit > 19 kms/h),
- Maîtriser les poussières au semis des maïs enrobés avec un produit phytopharmaceutique (utilisation de déflecteur à la sortie de la tuyère du semoir, interdiction d'emblavement si la vitesse du vent est > 19 kms/h) - Arrêté du 13 janvier 2009,
- Faire contrôler le pulvérisateur selon les conditions de l'arrêté ministériel du 18 décembre 2008 pour limiter les pertes de produit et maîtriser la qualité de vos applications,
- Déclarer à la [phytopharmacovigilance \(ANSES\)](#) les effets non intentionnels constatés suite à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques (Article L253-8-1 du Code rural et de la pêche maritime)



**Cliquez sur les  
vignettes pour  
retrouver les notes  
complètes**



# Coléoptères

## & santé des agro-écosystèmes

photo : Vincent Houssier

# Coléoptères

& santé des agro-écosystèmes

**[clic]**



Pour lire la note  
complète

Note nationale Biodiversité



## Bonnes pratiques agricoles

Recommandations agronomiques générales (liste non exhaustive) en faveur des Coléoptères, sans considération des enjeux écologiques spécifiques, des types de système de culture et des techniques à appliquer :

- ☐ Préserver et développer le linéaire, le réseau et la qualité des haies.
- ☐ Préserver les vieux arbres, permettre leur vieillissement et la conservation des branches mortes.
- ☐ Éviter et réduire le travail du sol en profondeur, et favoriser un couvert permanent (végétation ou litière).
- ☐ Éviter et réduire l'usage de produits phytosanitaires, notamment insecticides et molluscicides.
- ☐ Intégrer les prairies dans les rotations / pratiquer la mise en jachère.
- ☐ Admettre et favoriser la présence de bois mort au sol, dans le paysage.
- ☐ Développer un maillage de bandes enherbées pérennes en bordures de parcelles.
- ☐ Privilégier le pâturage ou les fauches tardives et différenciées dans les milieux herbacés.
- ☐ Privilégier la fertilisation organique et raisonner la fertilisation minérale.
- ☐ Eviter / réduire l'usage d'anti-parasitaires pour animaux, et l'usage des fumiers associés.
- ☐ Entretenir, créer et développer le réseau de mares et petites zones humides.
- ☐ Accepter généralement une présence de phytophages pour attirer et maintenir une communauté de prédateurs auxiliaires.
- ☐ Intégrer des partenariats ou développer l'élevage dans le système de production agricole.
- ☐ Expérimenter et développer l'agroforesterie.
- ☐ .....

### Pour aller plus loin, quelques recommandations

- [\[clic-ressource\] INSECTE.ORG](https://www.insecte.org/)
- [\[clic-ressource\] REVUE ESPECES n°39](#)

## Oiseaux & santé des agro-écosystèmes

photo : Zeynel Cebeci

## Oiseaux & santé des agro-écosystèmes [clic]

Note nationale Biodiversité



Pour lire la note  
complète

### Bonnes pratiques agricoles

Recommandations agronomiques générales (liste non exhaustive) en faveur des oiseaux, sans considération des enjeux écologiques et réglementations spécifiques, des systèmes de culture et des techniques à appliquer :

- ☐ **Éviter de tailler** ou élaguer les arbres **au printemps** (mi-mars à mi-août)
- ☐ **Réduire et éviter** l'usage d'insecticides, herbicides, vermicides, molluscicides, fongicides
- ☐ **Diminuer** les quantités générales d'**engrais**, et **privilégier** les **intrants organiques**
- ☐ **Limiter l'usage de ces produits aux parcelles** (éviter les haies, les mares, les bandes enherbées, les chemins/fossés)
- ☐ Se **renseigner** sur les **espèces et enjeux** écologiques **locaux** (dont réglementaires) auprès des **associations naturalistes**, et participer aux actions de préservation qu'elles mènent
- ☐ **Observer** la présence et les comportements d'**oiseaux** dans les parcelles. **Baliser et préserver** les **nids**
- ☐ Utiliser une **barre d'effarouchement**, adapter son **circuit de récolte** pour favoriser les possibilités de fuites hors de la parcelle, et rester **attentif** en cas de passage au **printemps** / été
- ☐ Favoriser la **couverture permanente**, minimiser le **travail du sol**, notamment au printemps
- ☐ **Développer** et privilégier une **mosaïque de cultures** diversifiées (exploitations et paysages)
- ☐ **Intégrer** et développer la présence de **prairies**, et de **pâturages** dans le système
- ☐ **Favoriser** la présence de **jachères**, notamment dans les zones peu rentables
- ☐ **Renforcer** le réseau de **haies**, mais aussi de zones et bandes **herbacées** et d'**autres habitats** (fossés, mares, talus, pierriers, ronciers, hautes herbes, zones humides, vieux arbres, arbres morts, etc.)
- ☐ Redécouper et **réduire** la **taille des parcelles**, et/ou intégrer l'**agroforesterie** dans le système
- ☐ **Accueillir** une diversité de **prédateurs** (rapaces, renards, belettes, fouines, etc) pour favoriser la diversité d'oiseaux et la **régulation** naturelle de certaines espèces (rongeurs, insectes phytophages...)
- ☐ **Permettre** et favoriser l'**installation** d'oiseaux dans le **bâti** agricole, installer des **perchoirs**
- ☐ .....

### Oiseaux / calendrier

Chaque saison permet différents types d'observations, d'espèces, d'individus et de comportements

| Mois                                                                       | Nov.                           | Dec. | Janv.                | Fév. | Mars               | Avril                                                                        | Mai       | Juin         | Juil. | Août                          | Sept.              | Oct.             |
|----------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|------|----------------------|------|--------------------|------------------------------------------------------------------------------|-----------|--------------|-------|-------------------------------|--------------------|------------------|
| Activité type                                                              | Hivernage                      |      |                      |      | Migration          | Nidification                                                                 | -         | Reproduction |       |                               | Migration          |                  |
| Protocoles de suivi types                                                  | Wetlands Internationals / SHOC |      |                      |      | Suivis migratoires |                                                                              | STOC/EPOC |              |       |                               | Suivis migratoires |                  |
| Espèces observables en milieu agricole (Attention : dépendant du contexte) | Canards<br>Goélands            |      | Vanneaux<br>Pluviers |      | Oies<br>Grues      | Passereaux chanteurs : alouettes, fauvettes, bruants<br>Cailles<br>Chevèches |           |              |       | Limicoles (petits échassiers) |                    | Grives<br>Merles |

[clic-video] c'est-pas-sorcier

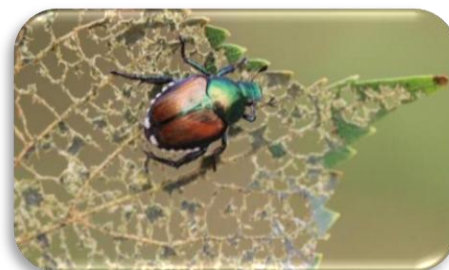


## SCARABEE JAPONAIS : *Popillia japonica*



Cet insecte polyphage est un organisme de quarantaine prioritaire (OQP) dans l'Union européenne. Sa détection récente à la frontière franco-suisse appelle à la plus grande vigilance. La présente note donne des informations sur sa biologie, la manière de le reconnaître et les consignes à respecter lors d'une détection, en rappelant que la surveillance précoce donne les meilleures chances d'éradication

[Cliquer ici pour lire la note complète](#)



L'insecte peut s'attaquer à plus de 400 plantes, dont la vigne.

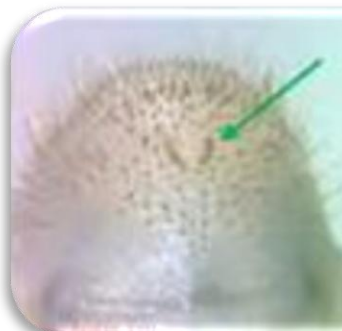
Les larves terricoles (vers blancs) passent l'hiver dans le sol.

Lors de la remontée des températures au printemps, les larves se déplacent jusqu'à l'horizon de surface du sol et se nourrissent au passage des racines de graminées, mais elles apprécient également les racines d'autres plantes.

Ces larves blanchâtres à tête orange à brun clair se nymphosent au bout de quatre à six semaines.

Le scarabée adulte émerge entre mai et juillet et commence à se reproduire rapidement.

### Larve de *Popillia japonica*



Corps arqué en « C », pattes développées, extrémité de l'abdomen dilaté.

Rangée d'épines sur la face ventrale du dernier segment abdominal (écusson anal) disposée en forme de V.

Le BSV est un outil d'aide à la décision, les informations données correspondent à des observations réalisées sur un échantillon de parcelles régionales. Le risque annoncé correspond au risque potentiel connu des rédacteurs et ne tient pas compte des spécificités de votre exploitation.

Par conséquent, les informations renseignées dans ce bulletin doivent être complétées par vos propres observations avant toute prise de décision.

## Comité de rédaction

**Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône** Didier RICHY

**Chambre d'Agriculture de la Drôme** Elsa ALARD, Alixe SANQUER

**Chambre d'Agriculture du Var** Julie MAZEAU

**Chambre d'Agriculture de Vaucluse** Raphaël GONZALES, Pauline VEZIN



## Observations

**Association des Vignerons de la Sainte Victoire**  
**CAPL**

**Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône (13)**

**Chambre d'Agriculture de la Drôme (26)**

**Chambre d'Agriculture des Hautes Alpes (05)**

**Chambre d'Agriculture du Var (83)**

**Chambre d'Agriculture de Vaucluse (84)**

**CTIFL- La Tapy**

Financé dans le cadre  
de la stratégie **écophyto**



**GOVERNEMENT**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**La stratégie  
écophyto 2030**

Réduire et améliorer  
l'utilisation des phytos



Vous abonner



Devenir  
observateur  
& contact



Tous les BSV  
PACA